



Chères Consoeurs, Chers Confrères,

Cette année, nous avons retenu trois principaux axes pour notre rendez-vous avec vous : le fruit des réflexions ordinales, la formation dans notre département pour nous et nos futurs collègues et les informations pratiques.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.....

Novembre 2016

**KINÉSITHÉRAPEUTES
DE LOIR ET CHER**

145 bis avenue Maunoury
41000 BLOIS

Téléphone : 02 54 51 92 32

courriel : cdo41@ordremk.fr

site : [http://](http://loiretcher.ordremk.fr)

loiretcher.ordremk.fr.

Permanences le mercredi

De 9 h à 12 h et de 13h30 à 17 h 30

Le jeudi de 14 h à 17 h 30

Le Bureau du CDO

Président :

Régis LE ROUVREUR

Vice-Président :

Christian BARON

Trésorier :

Loïc BOURNON

Secrétaire Générale :

Christine CHARRON

Autres membres titulaires

Jean-Christophe AUFRERE

Jean-Michel DELCAMP

Philippe GOUET

Pascal MASSON

INFORMATIONS DISPONIBLES AU CDO

Conseil Départemental de l'Ordre

Le Conseil de l'Ordre fait évoluer en permanence la réflexion sur des sujets divers et variés. Sachez que le CDO tient à votre disposition le fruit de ces travaux, notamment à propos de :

- ⇒ Une démarche d'entraide pour les confrères victimes du burn-out ou de conduites addictives; confrères ayant de telles difficultés, repérées par des patients, par des collègues ou demandant eux-même un soutien auprès de l'Ordre.
- ⇒ Les règles d'accueil des étudiants-stagiaires issus de France, de l'Union Européenne ou d'autres pays sont maintenant clairement définies et sont à connaître si le cas se présente à vous.
- ⇒ La marche à suivre par le masseur-kinésithérapeute pour assistance à mineur en danger. En effet, nous pouvons tous être témoins, devons tous être vigilants et avons tous un rôle à jouer.
- ⇒ Les avis déontologiques rendus régulièrement par le CNO sur des sujets divers (par exemple l'ostéopathie crânienne, les dérives thérapeutiques etc...)

n'hésitez pas à prendre contact avec le CDO par mail ou par téléphone pour avoir accès à ces documentations.



ELECTIONS ORDINALES

Les prochaines élections ordinales verront fin MAI 2017, le renouvellement des mandats de la moitié des élus de notre CDO.

Or, de nouvelles dispositions nous sont imposées par le législateur et le ministère, notamment la parité hommes-femmes.

Peut-être pourrions nous voir dans cette mesure l'opportunité d'avoir une meilleure représentativité de l'exercice féminin au sein de notre CDO.

Afin de pérenniser l'existence de notre structure, nous vous invitons tous et toutes à réfléchir sur un éventuel engagement.

Plus il y a de candidats, plus il y a de choix.

Vous recevrez bien évidemment en temps utiles les modalités de dépôt des candidatures.



Site
CNO : www.ordremk.fr

Site CRO : <http://cromk-centre.org>

LA CPAM – L'URSSAF ET
LE CDO 41
S'ASSOCIENT POUR OFFRIR
UN SERVICE D'ACCUEIL
FACILITANT LES DÉMARCHES
DES JEUNES DIPLOMÉS
ET DES NOUVEAUX
ARRIVANTS

Téléphone : 02 54 51 92 32
courriel : cdo41@ordremk.fr
site : <http://loiretcher.ordremk.fr>

Permanences le mercredi
De 9 h à 12 h et de 13h30 à 17 h 30
Le jeudi de 14 h à 17 h 30



QUESTIONS JURIDIQUES

Le dispositif pour répondre aux questions juridiques que vous vous posez à évolué.

C'est le CDO qui reste votre premier interlocuteur. S'il ne peut vous répondre, c'est le service juridique du Conseil Régional de l'Ordre (CRO) qui prendra le relais, qui vous répondra et qui en informera le CDO.

ENCADREMENT DES STAGIAIRES

Le CRO continue à organiser des soirées d'information en lien avec l'Institut Régional de Formation de Masseurs-Kinésithérapeutes (IRFMK) d'Orléans, ce dont vous êtes informés régulièrement par voie électronique.

L'Union Régionale des Professionnels de Santé Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux (URPS MKL) a mis en place une procédure pour l'indemnisation des confrères libéraux accueillant des stagiaires.

Vous pouvez avoir accès à ce dispositif en allant sur le site :
www.urpsmkl-centrevaldeloire.fr onglet documentations.

LE CERCLE d'ETUDES en KINESITHERAPIE (CEK)



Sous l'impulsion de Philippe TOCZE et d'Arnaud DUPONT, le CEK, tel le phœnix, est sorti de son sommeil en mars dernier.

Il propose des soirées et des journées de formation pour les MK du département.

N'hésitez pas à vous faire connaître en envoyant vos coordonnées e-mail si vous souhaitez avoir connaissance du programme.

Pour joindre le CEK : cek41@hotmail.com

VIGILANCE



Nous attirons votre attention sur la nécessité pour chacun de réfléchir à la meilleure attitude à adopter en séance avec un mineur pour que ne puisse être relevée aucune equivoque.....



- Rumeurs, réseaux sociaux, plaintes... tout cela peut être destructeur.

- Les gestes et attitudes déplacés sont également destructeurs.



Site
CNO : www.ordremk.fr

Site CRO : <http://cromk-centre.org>

LA CPAM –L'URSSAF ET
LE CDO 41
S'ASSOCIENT POUR OFFRIR
UN SERVICE D'ACCUEIL
FACILITANT LES DÉMARCHES
DES JEUNES DIPLOMÉS
ET DES NOUVEAUX
ARRIVANTS

Téléphone : 02 54 51 92 32
courriel : cdo41@ordremk.fr
site : <http://loiretcher.ordremk.fr>

Permanences le mercredi
De 9 h à 12 h et de 13h30 à 17 h 30
Le jeudi de 14 h à 17 h 30

ATTENTION AUX ARNAQUES



Après les faux annuaires, les faux organismes de l'Etat pour l'accessibilité ont sévi. Restez vigilants sur ces pratiques, si vous n'êtes pas sûrs, appelez le CDO. Si vous repérez une arnaque, faites passer l'information au CDO qui, comme par le passé, alertera l'ensemble des collègues du département.

COMMISSION D'ENTRAIDE



Peu connue de nos confrères, la mission d'entraide du Conseil de l'Ordre : Une enveloppe dédiée à l'entraide est prévue dans le budget de l'Ordre. Mais l'entraide n'est pas seulement matérielle, elle peut consister en une aide humaine et morale : aide à la gestion du cabinet d'un confrère hospitalisé, aide à la famille sous quelque forme que ce soit.

L'entraide n'est pas destinée à se substituer à une assurance, elle aide un professionnel en difficulté ou sa famille, au titre de la confraternité, à surmonter certaines épreuves. Si vous vous trouvez en situation difficile, contactez le CDO qui constituera un dossier de demande d'entraide auprès du CNO. Le CDO peut également vous apporter une aide aux démarches administratives professionnelles.

Cette entraide s'adresse bien évidemment à tous les masseurs-kinésithérapeutes inscrits à l'Ordre quelque soit leur mode d'exercice.

RAPPEL.....

les CDO vont devenir la porte d'entrée vers le RPPS (Répertoire partagé des professionnels de santé) véritable carte d'identité des professionnels de santé.

Nous vous rappelons donc l'importance de nous informer de tout changement de situation :

- ⇒ coordonnées personnelles et professionnelles.
- ⇒ Adresse e-mail (obligation du code de la santé publique).
- ⇒ Mode d'exercice, cessation d'activité contrats (assistantat, remplacements etc...).
- ⇒ Diplômes et certificats.
- ⇒ Création de site internet .

Nous vous rappelons l'obligation de transmettre au CDO les contrats passés avec les EHPAD, les autres établissements de soins et les clubs de sport.

Nous vous rappelons que le CDO tient à votre disposition une liste à jour de remplaçants. Certains s'étonnent que nous ne diffusons pas cette liste sur le site internet, mais les situations de chacun évoluant en permanence, il est plus simple de contacter notre secrétaire par téléphone ou courriel.

Il est à noter que nous ne transmettons pas vos coordonnées à des tiers.

CONCLUSION

Nous vous remercions de votre attention.

Nous restons bien sûr à votre disposition et serons toujours attentifs à vos propositions et suggestions.

Bien confraternellement,

Vos élus du CDO MK 41